

STAEF DES AVALOIRS

Communes de : St Cyr-en-Pail, St Aignan de Couptrain, Les Chapelles, Couptrain, Javron, Neuilly-le-Vendin, Madré, La Pallu, Lignières Orgères, St Calais-du-désert, St Samson, Pré en Pail, St Julien-du-Terroux, La Baroche-Gondouin, Thuboeuf

Siège Social : La Madeleine 53250 ST AIGNAN DE COUPTRAIN

TELEPHONE : 02 43 03 85 29 FAX : 02 43 04 35 73

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 12 avril 2021

Convocation du : 23 mars 2021

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Votants : 11

Président : MR LECOURT JEAN-LUC

Présents : MR GUILMEAU HENRI, MR LECOURT JEAN-LUC, MR BAYEL JEAN-CLAUDE, MR LEBLANC SYLVAIN, MR CHAUVEAU DAVY, MR GESLAIN DENIS, MR DUPLAINE LOIC, MR CHARLES DOMINIQUE, MR DAVOUST DOMINIQUE, MR ESNAULT MARCEL, MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE

Absents Excusés : MME CONNEAU MARIE, MR HARTOUT PETER, MR GERARD MICHEL

Secrétaire de séance : MR DUPLAINE LOIC

CS2021-017 Suppression du poste adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à 28h/semaine au 15 mai 2021 et nouveau tableau des effectifs.

Vu la délibération du Comité syndical **20 janvier 2021** décidant de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 35 heures hebdomadaires.

Vu l'arrêté n°04-2021 du 15 février 2021 portant sur l'augmentation du temps de travail de Mme Caspescha Audrey en qualité d'agent administratif territorial principal de 1^{ère} classe au 01 mars 2021 à raison de 35 heures hebdomadaires.

Sur proposition de Monsieur le Président,
Le Comité syndical, à l'unanimité des présents,

-décide de supprimer au 15 mai 2021 le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 28H hebdomadaires, objet de la délibération ci-dessus énoncée et de l'arrêté du 15 février 2021,

-charge Monsieur le Président de prendre les arrêtés réglementaires, suite à l'avis de la commission technique paritaire et à l'acceptation

De ce fait, au 15 mai 2021, l'état des effectifs se compose comme suit :

Grades	Catégories	Temps de travail	Nb de postes	Nb d'agents
Adjoint technique	Catégorie C	Temps complet 35H	2	1
Adjoint administratif	Catégorie C	Temps complet 35H	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Catégorie C	Temps complet 35H	1	1
Adjoint technique principal 2 ^e classe	Catégorie C	Temps complet 35 H	2	2
Agent de Maîtrise	Catégorie C	Temps complet 35 H	1	1

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Décide : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui a pris effet à compter du 15 mai 2021

Adopté : à l'unanimité des membres présents

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2021 du SIAEP des Avaloirs, chapitre 012.

Pour copie certifiée conforme,

A St Aignan de Couptrain, le 13 avril 2021.

Le Président,
J. -L. LECOURT

